



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 OCTOBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT DE RESEAU
FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE ENTRE LE SDEC ENERGIE, GRDF ET
VALDALLIERE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
14.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
20.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
21.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
22.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
23.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
24.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
27.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
28.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
29.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
30.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
31.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
33.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
34.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
35.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
36.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
38.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica

39.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
40.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
41.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
42.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
43.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
44.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
45.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
46.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
47.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
49.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
50.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
52.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
54.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
55.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
56.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
57.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
59.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
60.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
62.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
63.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
64.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
65.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
66.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
67.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
68.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
69.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
70.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
73.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
74.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
75.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
76.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
77.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
79.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
80.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
81.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
5.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric



2025-05-CS-DB-1

17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLLOT	Michel
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
22.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
26.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
27.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
28.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
29.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
30.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
31.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
36.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
38.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
40.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
41.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
42.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
43.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
44.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
45.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
46.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
47.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
49.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
50.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
51.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
52.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
53.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
54.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
55.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
56.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
57.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
58.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
59.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Emilie CHAUVIN	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
3.	Hubert FURDYNA	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE Jean-Claude	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS COMPETENCE GAZ	REPRESENTANTS EN EXERCICE COMPETENCE GAZ	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	144	81	4	85

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10.

VU, les dispositions de la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz conclue entre le SIGAZ et Gaz de France le 15 décembre 1997.

VU, le transfert des activités de distribution de Gaz de France vers GRDF au 1er janvier 2008 (article 14 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 modifiée).

VU, les arrêtés inter-préfectoraux du 3 décembre 2013 et du 4 mars 2014 actant de la fusion du SIGAZ et du SDEC ENERGIE et autorisant à compter du 1er mai 2014 la constitution du syndicat mixte usuellement dénommé SDEC ENERGIE et la substitution de personne morale issue de la fusion, au SIGAZ au titre des contrats en cours, à la date de la fusion.

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 30 mars 2023, portant délégation d'attribution au Bureau Syndical, à la Présidente, ou son représentant.

Vu, les transferts de compétence d'Autorité organisatrice de la distribution de gaz des communes de Valdallière.

VU, les dispositions de L453-10 code de l'énergie qui précisent qu'« Un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau public sous réserve de l'accord entre l'autorité organisatrice de ce réseau et les communes sur le territoire desquelles la canalisation est implantée ou, le cas échéant, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée. Ces dispositions sont applicables à une canalisation nécessaire pour permettre le raccordement à un réseau public de distribution de gaz naturel d'une installation de production de biogaz implantée en dehors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau ».

VU, les dispositions des articles 2 et 11 du cahier des charges attaché à la convention de concession qui précisent notamment que « Conformément à la réglementation en vigueur, sous réserve des résultats d'une étude de faisabilité technique, le concessionnaire raccorde au réseau concédé toute installation de production de bio-méthane et achemine le gaz injecté.

Toutes les conditions techniques et financières du raccordement sont préalablement fixées dans une convention de raccordement signée avec le producteur en question dans le respect fixés au présent cahier des charges des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination ».

VU, le projet de convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable.

VU, l'avis favorable de la commission « Concessions Électricité et Gaz » en date du 10 juin 2025.

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 27 juin 2025.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre d'un projet d'unité de production de biométhane implantée sur la commune de Valdallière ; l'injection du biogaz produit dans le réseau public de distribution de gaz, ne peut se faire que sur le réseau situé sur la commune de VIRE-NORMANDIE (commune déléguée de VAUDRY). Les ouvrages de raccordement nécessaires devront donc traverser la commune de VALDALLIÈRE (communes déléguées de PRESLES et de BURCY).

CONSIDÉRANT que ce projet de convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les ouvrages sont réalisés et exploités par GRDF sur la commune de VALDALLIÈRE (territoires des communes déléguées de PRESLES et de BURCY) pour permettre le raccordement de l'installation de production au réseau public de distribution, situé sur la commune de VIRE-NORMANDIE (commune déléguée de VAUDRY).

**2025-05-CS-DB-1**

CONSIDÉRANT que les ouvrages de raccordement nécessaires sont :

- Conduite PE 160 MPC pour une longueur de 5 000 m sur la commune de VALDALLIÈRE (1 700 m sur la commune déléguée de PRESLES et 3 300 m sur la commune déléguée de BURCY),
- Un poste d'injection (comprenant le comptage, l'odorisation et le contrôle de la qualité du gaz) sur le territoire de la commune de VALDALLIÈRE (commune déléguée de PRESLES).

CONSIDÉRANT qu'ainsi, en tant qu'autorité concédante sur le territoire de la commune de VIRE-NORMANDIE, le SDEC ENERGIE consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz sur le territoire de la commune de VALDALLIÈRE (communes déléguées de PRESLES et de BURCY), le SDEC ENERGIE consent à l'établissement des ouvrages décrits ci-dessus.

CONSIDÉRANT qu'il revient au concessionnaire selon les termes de cette convention de concevoir, construire et exploiter ces ouvrages.

CONSIDÉRANT le projet de convention communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 23 septembre 2025 et annexé à la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame la Présidente soumet la conclusion de cette convention à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention entre le SDEC ENERGIE et GRDF relative au rattachement d'ouvrages de raccordement du réseau favorisant l'injection de gaz renouvelable ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 OCT. 2025

14 OCT. 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.

AR Préfectoral
le 14/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20251009-25DL05CS001H1-DE

100
100
100



**CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES
DE RACCORDEMENT DU RÉSEAU
FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE
ENTRE
LE SDEC ENERGIE (AUTORITE CONCÉDANTE) ET GRDF**

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE)**, représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, dûment habilitée à cet effet par délibération du Comité syndical en date du _____ et transmise préalablement en préfecture le _____ accompagnée des pièces du projet de convention,

Et

GRDF, société anonyme au capital de 1 835 695 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 444 786 511 et dont le siège social est situé 17 rue des Bretons - 93210 SAINT-DENIS, représentée par Monsieur VINCENT CHEVALLIER, délégué concessions Nord-Ouest, dûment habilité.

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** ».

Préambule

La société **METHA LELIEVRE** développe un projet d'unité de production de biométhane (ci-après désigné, « l'Installation de production ») sur la commune de **VALDALLIÈRE (commune déléguée de PRESLES)** et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau public de distribution de gaz.

La commune de **VALDALLIERE** ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire et a transféré sa compétence gaz au **SDEC ENERGIE**.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de **VIRE-NORMANDIE** (commune déléguée de VAUDRY INSEE : 14730), qui a transféré sa compétence au **SDEC ENERGIE**. Ce réseau de distribution a été concédé à **GRDF** par un contrat de concession (ci-après « la Concession de distribution signé le 15 décembre 1997 pour une durée de trente ans.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur la commune de **VALDALLIÈRE (communes déléguées de PRESLES et de BURCY)**, les Parties entendent rattacher les ouvrages de raccordement réalisés sur ces communes au réseau de distribution situé sur la commune de **VIRE-NORMANDIE - commune déléguée de VAUDRY**).

Les Parties conviennent d'inclure les ouvrages de raccordement ainsi construits dans le champ de la Concession de distribution, en application des dispositions suivantes :

- l'article L. 111-97 du Code de l'énergie prévoit qu'« *un droit d'accès aux ouvrages de transport et de distribution de gaz naturel ainsi qu'aux installations de gaz naturel liquéfié, y compris les installations fournissant des services auxiliaires, est garanti par les opérateurs qui les exploitent aux clients, aux producteurs de biogaz ainsi qu'aux fournisseurs et à leurs mandataires, dans des conditions définies par contrat.* »
- l'article L. 453-10 du Code de l'énergie précise qu'« *un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau public sous réserve de l'accord entre l'autorité organisatrice de ce réseau et les communes sur le territoire desquelles la canalisation est implantée ou, le cas échéant, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée. Ces dispositions sont applicables à une canalisation nécessaire pour permettre le raccordement à un réseau public de distribution de gaz naturel d'une installation de production de biogaz implantée en dehors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau* »
- l'article L. 432-8 8° du Code de l'énergie disposent que les gestionnaires des réseaux de distribution sont chargés « (...) *de favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau* »
- l'article L. 453-9 du Code de l'énergie dispose que « *lorsqu'une installation de production de biogaz est située à proximité d'un réseau de gaz naturel, les gestionnaires des réseaux de gaz naturel effectuent les renforcements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit [...]* »
- les stipulations de l'article 3 du cahier des charges attaché à la convention de concession de distribution permettent que des accords locaux interviennent à la marge entre l'Autorité concédante et le Concessionnaire, dans le cas où l'intérêt général justifierait l'établissement d'ouvrages franchissant les limites de concession, et ce sans remettre en cause le périmètre de la concession sur le territoire de la commune de VIRE-NORMANDIE.
- Par ailleurs, le projet d'injection de biométhane répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt en conséquent un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.

Les Parties se sont par conséquent rapprochées afin de formaliser leur accord concernant l'implantation et le statut des ouvrages nécessaires au développement de l'injection de gaz renouvelable dans le réseau public de distribution.

Cela étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

Par la présente convention (ci-après désignée « **la Convention** »), les Parties définissent les conditions dans lesquelles les ouvrages définis à l'article 2 sont réalisés et exploités sur le territoire de la commune de **VALDALLIÈRE (communes déléguées de PRESLES et de BURCY)** pour permettre le raccordement du réseau public de distribution de l'installation de production.

La Convention n'octroie pas à **GRDF** la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz de la commune de **VALDALLIÈRE**, et ne lui permet pas de desservir des clients consommateurs situés sur ces communes, ni d'implanter sur celles-ci des ouvrages autres que ceux définis à l'article 2 de la Convention.

Article 2 - Description des Ouvrages

Les ouvrages nécessaires (ci-après « les Ouvrages ») sont décrits ci-après :

Ouvrages de raccordement :

- Longueur de conduite MPC en PE (polyéthylène) de diamètre 160 :
 - **VALDALLIERE** (code INSEE : 14726) : **5 000** mètres dont :
 - Commune déléguée de PRESLES : 1 700 m
 - Commune délégué de BURCY : 3 300 m
- Un poste d'injection (comprenant comptage, odorisation et contrôle de qualité gaz) sur la commune de **VALDALLIÈRE (commune déléguée de PRESLES)**

Le tracé indicatif des travaux figure en annexe à la présente Convention.

Le plan définitif et les longueurs réelles seront ceux arrêtés après réalisation des Ouvrages.

Toute modification significative de ce tracé donne lieu à la signature par les Parties d'une nouvelle Convention. Une modification significative du tracé est une modification impliquant un déplacement important des Ouvrages décrits ci-dessus.

Il est rappelé que la présente Convention ne dispense pas du respect des conditions d'intervention sur le domaine public routier au sens des dispositions du Code de la voirie routière, et que **GRDF** devra donc, avant toute réalisation des travaux, déposer une demande d'accord technique auprès des services compétents.

Article 3 - Accord des parties et Statut des Ouvrages

En application de l'article L. 453-10 du Code de l'énergie et en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de **VALDALLIÈRE**, le **SDEC ENERGIE** consent à la construction des Ouvrages sur son territoire aux conditions définies ci-après.

En tant qu'Autorité concédante de la commune de **VIRE-NORMANDIE**, le **SDEC ENERGIE** consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la Concession de distribution au-delà du périmètre géographique de ce contrat.

Les Parties conviennent par conséquent que les Ouvrages visés à l'article 2 de la Convention sont intégrés dans le patrimoine concédé de la Concession de distribution **SDEC** et sont inscrits dans l'inventaire tenu par **GRDF** au titre de cette Concession de distribution.

Article 4 - Réalisation et exploitation des Ouvrages

Les Ouvrages sont conçus, construits et exploités par **GRDF** en sa qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz au titre de la Concession de distribution à laquelle ces Ouvrages sont intégrés.

Sous réserve de l'alinéa suivant, **GRDF** assure l'ensemble des obligations attachées à sa qualité d'exploitant de réseau, notamment celles découlant des dispositions des articles L. 554-1 et R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement. Elle renseigne en conséquent le Guichet Unique et répond aux Déclarations de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT).

GRDF porte à la connaissance de la commune de **VALDALLIÈRE**, le numéro d'urgence sécurité gaz à contacter en cas de nécessité : 0 800 47 33 33 (service et appel gratuits).

Article 5 – Sort des Ouvrages

En cas de lancement par l'autorité concédante d'une procédure d'attribution d'une délégation de service public portant sur la distribution publique de gaz naturel sur la commune de **VALDALLIÈRE** les Parties se rencontreront pour préciser le sort des Ouvrages conformément au cadre juridique applicable.

Dans ce cadre, les Parties prendront notamment en considération l'intérêt que pourrait présenter l'utilisation des Ouvrages pour la desserte des consommateurs situés sur la commune de **VALDALLIÈRE**.

Article 6 – Entrée en vigueur et Durée

La Convention entre en vigueur à sa date de signature par la dernière des Parties et le cas échéant après accomplissement des formalités nécessaires à la rendre exécutoire.

Elle est conclue pour la durée de l'exploitation des Ouvrages, éventuellement renouvelés.

Les Parties conviennent de se rapprocher et, le cas échéant, d'adapter par avenant les dispositions de la Convention en cas d'évolution du contexte législatif et réglementaire de nature à avoir des effets sur le raccordement de l'Installation de production de distribution de gaz.

Si les Ouvrages visés à l'article 2 ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2030, la Convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

Article 7- Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige les opposant concernant la présente Convention. A cet effet, la partie la plus diligente adresse aux autres parties une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, énonçant l'objet du litige.

Faute de résolution amiable de ce litige dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la lettre précitée, chaque partie a la faculté de saisir la juridiction compétente.

Fait à CAEN, le _____.

En trois exemplaires,

Pour le SDEC ÉNERGIE
La Présidente

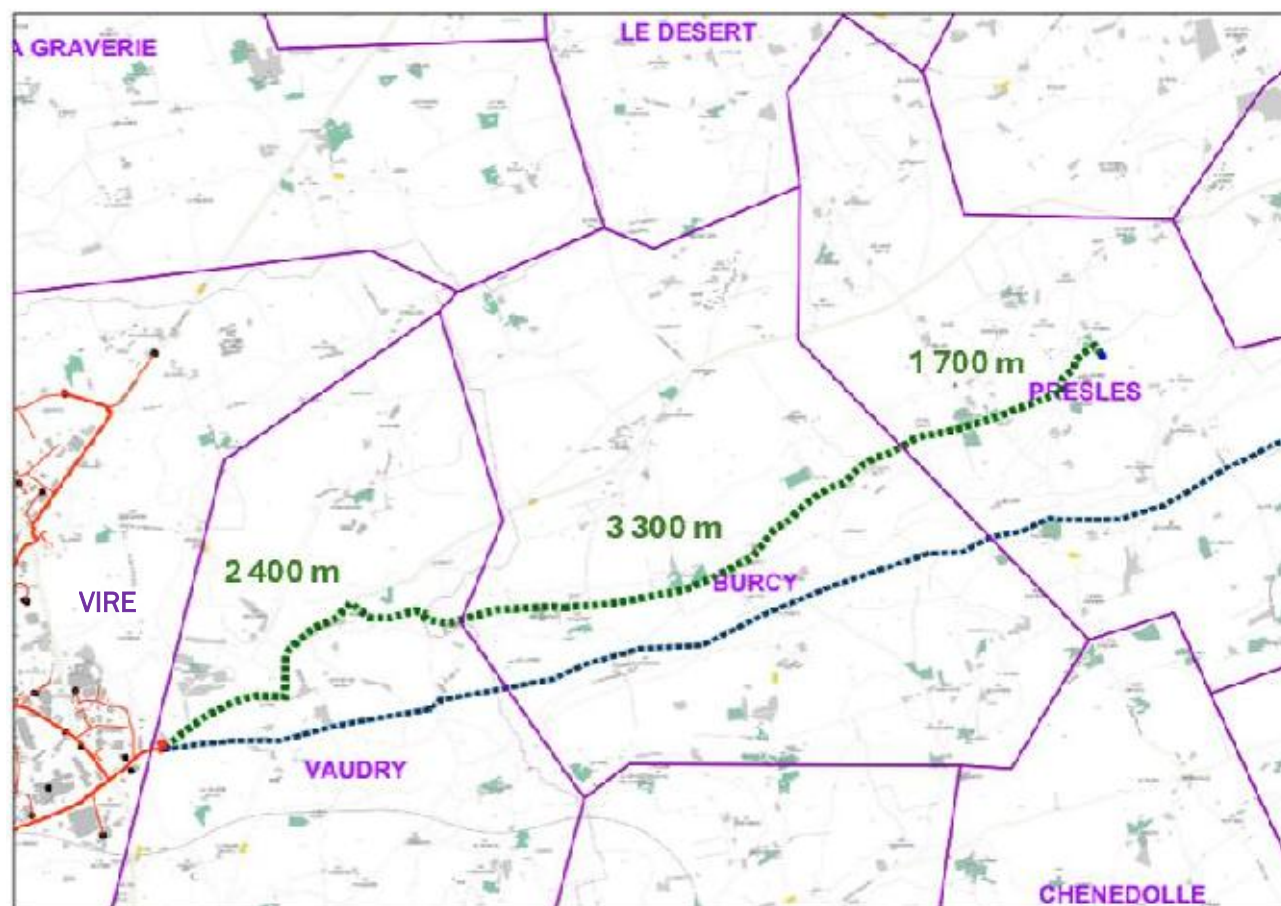
Pour GRDF
Le Délégué Concessions NORD-ouest

PROJET

Annexe : Tracé du réseau de gaz

Réseau gaz en pointillé vert

Raccordement d'un poste biométhane à Valdallière (Presles) en la pose de 7400m de MPC (2400m sur Vaudry ; 3300m sur Burcy et 1700m sur Presles)





**CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES
DE RACCORDEMENT DU RÉSEAU
FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE
ENTRE
LE SDEC ENERGIE (AUTORITE CONCÉDANTE) ET GRDF**

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE)**, représenté par Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, dûment habilitée à cet effet par délibération du Comité syndical en date du _____ et transmise préalablement en préfecture le _____ accompagnée des pièces du projet de convention,

Et

GRDF, société anonyme au capital de 1 835 695 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 444 786 511 et dont le siège social est situé 17 rue des Bretons - 93210 SAINT-DENIS, représentée par Monsieur VINCENT CHEVALLIER, délégué concessions Nord-Ouest, dûment habilité.

Ci-après dénommées ensemble « **les Parties** ».

Préambule

La société **METHA LELIEVRE** développe un projet d'unité de production de biométhane (ci-après désigné, « l'Installation de production ») sur la commune de **VALDALLIÈRE (commune déléguée de PRESLES)** et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau public de distribution de gaz.

La commune de **VALDALLIÈRE** ne dispose toutefois pas d'un service public de distribution de gaz sur son territoire et a transféré sa compétence gaz au **SDEC ENERGIE**.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de **VIRE-NORMANDIE** (commune déléguée de VAUDRY INSEE : 14730), qui a transféré sa compétence au **SDEC ENERGIE**. Ce réseau de distribution a été concédé à **GRDF** par un contrat de concession (ci-après « la Concession de distribution signé le 15 décembre 1997 pour une durée de trente ans.

En l'absence d'un service public de distribution de gaz sur la commune de **VALDALLIÈRE (communes déléguées de PRESLES et de BURCY)**, les Parties entendent rattacher les ouvrages de raccordement réalisés sur ces communes au réseau de distribution situé sur la commune de **VIRE-NORMANDIE - commune déléguée de VAUDRY**.

Les Parties conviennent d'inclure les ouvrages de raccordement ainsi construits dans le champ de la Concession de distribution, en application des dispositions suivantes :

- l'article L. 111-97 du Code de l'énergie prévoit qu'*« un droit d'accès aux ouvrages de transport et de distribution de gaz naturel ainsi qu'aux installations de gaz naturel liquéfié, y compris les installations fournissant des services auxiliaires, est garanti par les opérateurs qui les exploitent aux clients, aux producteurs de biogaz ainsi qu'aux fournisseurs et à leurs mandataires, dans des conditions définies par contrat. »*
- l'article L. 453-10 du Code de l'énergie précise qu'*« un réseau public de distribution de gaz naturel peut comprendre une canalisation de distribution de gaz située hors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau public sous réserve de l'accord entre l'autorité organisatrice de ce réseau et les communes sur le territoire desquelles la canalisation est implantée ou, le cas échéant, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes lorsque la compétence afférente à la distribution publique de gaz leur a été transférée. Ces dispositions sont applicables à une canalisation nécessaire pour permettre le raccordement à un réseau public de distribution de gaz naturel d'une installation de production de biogaz implantée en dehors de la zone de desserte du gestionnaire de ce réseau »*
- l'article L. 432-8 8° du Code de l'énergie disposent que les gestionnaires des réseaux de distribution sont chargés *« (...) de favoriser l'insertion des énergies renouvelables dans le réseau »*
- l'article L. 453-9 du Code de l'énergie dispose que *« lorsqu'une installation de production de biogaz est située à proximité d'un réseau de gaz naturel, les gestionnaires des réseaux de gaz naturel effectuent les renforcements nécessaires pour permettre l'injection dans le réseau du biogaz produit [...] »*
- les stipulations de l'article 3 du cahier des charges attaché à la convention de concession de distribution permettent que des accords locaux interviennent à la marge entre l'Autorité concédante et le Concessionnaire, dans le cas où l'intérêt général justifierait l'établissement d'ouvrages franchissant les limites de concession, et ce sans remettre en cause le périmètre de la concession sur le territoire de la commune de VIRE-NORMANDIE.
- Par ailleurs, le projet d'injection de biométhane répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt en conséquent un caractère d'intérêt général, justifiant sur un plan économique et environnemental la réalisation du projet.

Les Parties se sont par conséquent rapprochées afin de formaliser leur accord concernant l'implantation et le statut des ouvrages nécessaires au développement de l'injection de gaz renouvelable dans le réseau public de distribution.

Cela étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet

Par la présente convention (ci-après désignée « **la Convention** »), les Parties définissent les conditions dans lesquelles les ouvrages définis à l'article 2 sont réalisés et exploités sur le territoire de la commune de **VALDALLIÈRE (communes déléguées de PRESLES et de BURCY)** pour permettre le raccordement du réseau public de distribution de l'installation de production.

La Convention n'octroie pas à **GRDF** la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz de la commune de **VALDALLIÈRE**, et ne lui permet pas de desservir des clients consommateurs situés sur ces communes, ni d'implanter sur celles-ci des ouvrages autres que ceux définis à l'article 2 de la Convention.

Article 2 - Description des Ouvrages

Les ouvrages nécessaires (ci-après « les Ouvrages ») sont décrits ci-après :

Ouvrages de raccordement :

- Longueur de conduite MPC en PE (polyéthylène) de diamètre 160 :
 - **VALDALLIERE** (code INSEE : 14726) : **5 000** mètres dont :
 - Commune déléguée de PRESLES : 1 700 m
 - Commune délégué de BURCY : 3 300 m
- Un poste d'injection (comprenant comptage, odorisation et contrôle de qualité gaz) sur la commune de **VALDALLIÈRE (commune déléguée de PRESLES)**

Le tracé indicatif des travaux figure en annexe à la présente Convention.

Le plan définitif et les longueurs réelles seront ceux arrêtés après réalisation des Ouvrages.

Toute modification significative de ce tracé donne lieu à la signature par les Parties d'une nouvelle Convention. Une modification significative du tracé est une modification impliquant un déplacement important des Ouvrages décrits ci-dessus.

Il est rappelé que la présente Convention ne dispense pas du respect des conditions d'intervention sur le domaine public routier au sens des dispositions du Code de la voirie routière, et que **GRDF** devra donc, avant toute réalisation des travaux, déposer une demande d'accord technique auprès des services compétents.

Article 3 - Accord des parties et Statut des Ouvrages

En application de l'article L. 453-10 du Code de l'énergie et en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de **VALDALLIÈRE**, **le SDEC ENERGIE** consent à la construction des Ouvrages sur son territoire aux conditions définies ci-après.

En tant qu'Autorité concédante de la commune de **VIRE-NORMANDIE**, **le SDEC ENERGIE** consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la Concession de distribution au-delà du périmètre géographique de ce contrat.

Les Parties conviennent par conséquent que les Ouvrages visés à l'article 2 de la Convention sont intégrés dans le patrimoine concédé de la Concession de distribution **SDEC** et sont inscrits dans l'inventaire tenu par **GRDF** au titre de cette Concession de distribution.

Article 4 - Réalisation et exploitation des Ouvrages

Les Ouvrages sont conçus, construits et exploités par **GRDF** en sa qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz au titre de la Concession de distribution à laquelle ces Ouvrages sont intégrés.

Sous réserve de l'alinéa suivant, **GRDF** assure l'ensemble des obligations attachées à sa qualité d'exploitant de réseau, notamment celles découlant des dispositions des articles L. 554-1 et R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement. Elle renseigne en conséquent le Guichet Unique et répond aux Déclarations de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT).

GRDF porte à la connaissance de la commune de **VALDALLIÈRE**, le numéro d'urgence sécurité gaz à contacter en cas de nécessité : 0 800 47 33 33 (service et appel gratuits).

Article 5 – Sort des Ouvrages

En cas de lancement par l'autorité concédante d'une procédure d'attribution d'une délégation de service public portant sur la distribution publique de gaz naturel sur la commune de **VALDALLIÈRE** les Parties se rencontreront pour préciser le sort des Ouvrages conformément au cadre juridique applicable.

Dans ce cadre, les Parties prendront notamment en considération l'intérêt que pourrait présenter l'utilisation des Ouvrages pour la desserte des consommateurs situés sur la commune de **VALDALLIÈRE**.

Article 6 – Entrée en vigueur et Durée

La Convention entre en vigueur à sa date de signature par la dernière des Parties et le cas échéant après accomplissement des formalités nécessaires à la rendre exécutoire.

Elle est conclue pour la durée de l'exploitation des Ouvrages, éventuellement renouvelés.

Les Parties conviennent de se rapprocher et, le cas échéant, d'adapter par avenant les dispositions de la Convention en cas d'évolution du contexte législatif et réglementaire de nature à avoir des effets sur le raccordement de l'Installation de production de distribution de gaz.

Si les Ouvrages visés à l'article 2 ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2030, la Convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

Article 7- Litiges

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout litige les opposant concernant la présente Convention. A cet effet, la partie la plus diligente adresse aux autres parties une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, énonçant l'objet du litige.

Faute de résolution amiable de ce litige dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la lettre précitée, chaque partie a la faculté de saisir la juridiction compétente.

Fait à CAEN, le _____.

En trois exemplaires,

Pour le SDEC ÉNERGIE
La Présidente

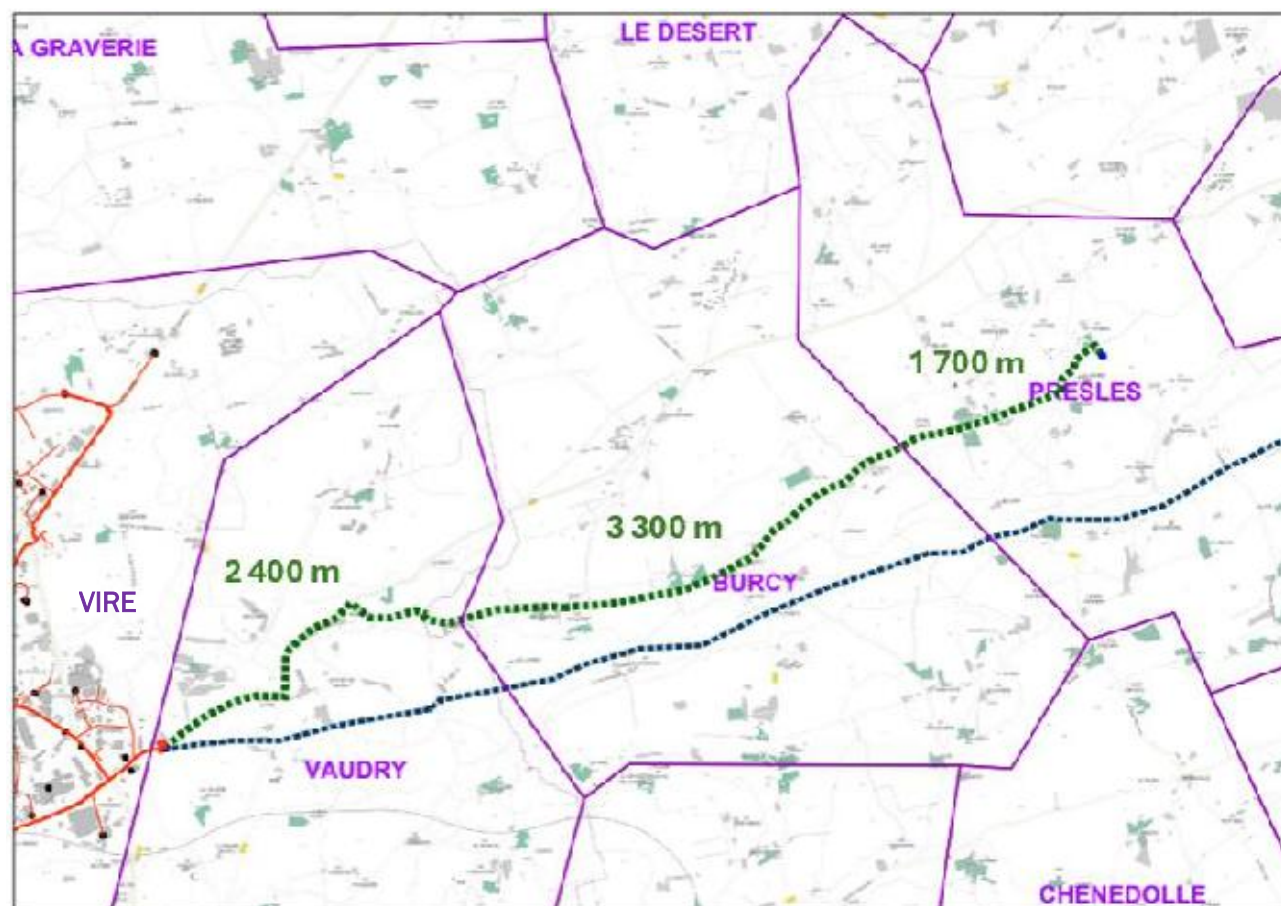
Pour GRDF
Le Délégué Concessions NORD-ouest

PROJET

Annexe : Tracé du réseau de gaz

Réseau gaz en pointillé vert

Raccordement d'un poste biométhane à Valdallière (Presles) en la pose de 7400m de MPC (2400m sur Vaudry ; 3300m sur Burcy et 1700m sur Presles)





REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 OCTOBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
14.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
18.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
19.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
20.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
21.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
23.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
35.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
36.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia

41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
61.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
70.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
71.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
74.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
75.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	EPCI	SAINT LO	Patrick
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
5.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre

**2025-05-CS-DB-2**

14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
22.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
26.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
27.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
30.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
31.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
42.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
54.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
55.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Emilie CHAUVIN	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
3.	Hubert FURDYNA	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE Jean-Claude	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

* Suite au décès de Monsieur Daniel GUÉRIN, représentant du collège des EPCI.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions des délibérations du Comité Syndical en date des 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 validant le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme du fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent,

VU les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU l'avis favorable émis par la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » le 8 septembre 2025,

VU l'avis favorable des élus du Bureau Syndical en date du 26 septembre 2025.

CONSIDERANT que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ENERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

CONSIDERANT les demandes présentées au Comité Syndical par 41 communes, pour 63 nouveaux projets :

- Montant total HT des travaux : 4 671 192.91 €
- Montant de la participation communale : 2 458 118.11 €
 - Montant des fonds de concours : 2 432 930.25 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 25 187.86 €

CONSIDERANT que la liste de ces dossiers (jointe en annexe) a été transmise aux représentants du Comité Syndical préalablement à la séance.

Madame la Présidente soumet ces nouvelles demandes à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 63 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 2 432 930.25 € ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.



2025-05-CS-DB-2

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **14 OCT. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 OCT. 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

SDEC ENERGIE	DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Comité Syndical du 09 octobre 2025
-----------------	---

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
25EPI0595	BAYEUX	EXTENSION ECLAIRAGE STADE D'ARGOUGE : TERRAIN 2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	73 053,92 €	58 443,14 €	54 790,44 €	3 652,70 €
25EPI0594		EXTENSION ECLAIRAGE STADE D'ARGOUGE : TERRAIN 1	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	76 257,90 €	61 006,32 €	57 193,43 €	3 812,90 €
25EPI0596		EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC POLE SANTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 878,49 €	12 702,79 €	11 908,87 €	793,92 €
25EPI0579	BLAINVILLE-SUR-ORNE	RENOUVELLEMENT DE 4 FOYERS VETUSTE ARMOIRE 13	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 199,69 €	4 649,77 €	4 649,77 €	
25EPI0564		RENOUVELLEMENT DE 59 FOYERS VETUSTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	24 309,81 €	18 232,36 €	18 232,36 €	
21AME0011	BLANGY-LE-CHATEAU	RD98A - ROUTE DE CORMEILLES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	72 458,24 €	37 792,99 €	37 792,99 €	
25EPI0539	BRETTEVILLE-SUR-ODON	DEPOSE FOYERS 01-023 / 01-016 / 01-003 / 01-002 / 01-058 / 01-059 / 01-070	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 854,20 €	1 854,20 €	1 390,65 €	463,55 €
25EPI0607	CAGNY	RENOUVELLEMENT DE FOYERS - PROGRAMME 2025	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	65 667,55 €	45 967,29 €	45 967,29 €	
24EPI0036	CAMBREMER	RENOUVELLEMENT DE 20 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	22 716,13 €	9 086,45 €	9 086,45 €	
24AME0055	CHICHEBOVILLE	RD232 - RUE EOLE ET VENELLE DE BENEUVILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	87 376,61 €	67 795,87 €	65 532,46 €	2 263,41 €
23EPI0900	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL EN E7 (TERRAIN 2)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	65 076,45 €	52 061,16 €	48 807,34 €	3 253,82 €
25EPI0341		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL EN E7 (TERRAIN 4)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 958,15 €	13 174,89 €	13 174,89 €	
23EPI0135		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL EN E7 (TERRAIN 1)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 228,72 €	12 737,23 €	12 737,23 €	
23EPI0899		EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC STADE CORMELLES-LE-ROYAL (TERRAIN 3) – NON HOMOLO	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	44 312,58 €	35 450,06 €	33 234,44 €	2 215,63 €
25EPI0582	COULONCES	RENOUVELLEMENT DE FOYER STADE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 492,09 €	10 844,46 €	10 844,46 €	
25EPI0714	COURTONNE-LA-MEURDRAC	REFECTIONS VOIRIE CENTRE BOURG	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 122,58 €	2 185,81 €	2 185,81 €	
24AME0002	DAMBLAINVILLE	RD 248 - ROUTE DU MESNIL SOLEIL	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	122 530,12 €	45 089,85 €	45 089,85 €	
25EPI0458	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC POLE MULTIMODAL XEON	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	111 970,93 €	89 853,22 €	83 978,20 €	5 875,02 €
24EPI1240	FALAISE	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES 10-091 A 10-097	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	13 838,69 €	8 303,21 €	8 303,21 €	
24EPI0904		AMENAGEMENT FONTAINE COUVERTE - DERNIERE TRANCHE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	20 727,63 €	16 582,10 €	15 545,72 €	1 036,38 €
25EPI0491	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	EXTENSION ECLAIRAGE PHOTOVOLTAIQUE PARKING CIMETIERE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 765,58 €	4 324,18 €	4 324,18 €	
21AME0109	GRANDCHAMP-LE-CHATEAU	RD269 - ROUTE DE ST JULIEN LE FAUCON	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	136 359,85 €	40 907,96 €	40 907,96 €	
20EPI0597	GRENTHEVILLE	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU CHEMINEMENT PIETON / PROJECTEURS STADE EN LED	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	30 160,10 €	21 112,07 €	21 112,07 €	
21AME0156	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	RUE DE LA CORDERIE - RUE DES SOURCES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	446 886,98 €	326 332,83 €	326 332,83 €	
23AME0032	HOULGATE	RUE BRIGADE PIRON	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	60 303,63 €	15 227,38 €	15 227,38 €	
20AME0121		RUES LEROSSIGNOL - LEDANOIS - FOUCHARD	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	177 736,33 €	76 312,68 €	76 312,68 €	
25EPI0592		RENOUVELLEMENT DES APPLIQUES AUTOUR DU CASINO HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	18 590,40 €	13 013,28 €	13 013,28 €	
24EPI0872		RENOUVELLEMENT DE 46 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	71 346,30 €	28 538,52 €	28 538,52 €	
22EPI0582	LA GRAVERIE	FOURNITURE ET POSE D'UN PMV SIMPLE FACE, FORMAT PORTRAIT, EN COULEUR.	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	16 705,29 €	10 858,44 €	10 858,44 €	
20AME0019	LE MESNIL-PATRY	RUE DE CRISTOT	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	146 279,26 €	95 081,52 €	95 081,52 €	
21AME0151	LISIEUX	ALLEE LOUIS DUBOIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	23 190,34 €	14 653,61 €	14 653,61 €	
24EPI0875	LIVAROT	RENOUVELLEMENT DE 99 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	80 469,36 €	32 187,74 €	32 187,74 €	

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
20AME0135	MAGNY-LA-CAMPAGNE	RUE DES BRUYERES ET VENELLE AUX CHAMPS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	211 654,17 €	40 158,86 €	40 158,86 €	
23DPE0006	MAIZIERES	RD91 - RUES MAJOR STYFFE / BERTHE - PROGRAMME INTEMPERIES AUREORE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	410 802,63 €	95 653,88 €	95 653,88 €	
24EPI1044	MEZIDON-CANON	CREATION RESEAU ECLAIRAGE, VOIE NOUVELLE FERME DU BREUIL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	50 307,23 €	37 730,42 €	37 730,42 €	
25EPI0353		CREATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE FERME DU BREUIL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	41 527,00 €	31 497,76 €	31 145,25 €	352,51 €
24EXT0108		BT E VAILLANT - 431-15 - ALIMENTATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL DE 3 LOTS	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	13 930,73 €	6 965,36 €	6 965,36 €	
25EPI0463		RENOUVELLEMENT DE 282 LUMINAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30 2025	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	246 428,10 €	147 856,86 €	147 856,86 €	
25EPI0739	MOULT-CHICHEBOVILLE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROND POINT LOUISE MICHEL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	8 903,44 €	6 677,58 €	6 677,58 €	
25EPI0406		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES - FONDS VERT 2023	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	88 961,76 €	35 584,70 €	35 584,70 €	
21AME0164	NORON-LA-POTERIE	ROQUETTES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	167 464,08 €	79 416,84 €	79 416,84 €	
25EPI0073	OUILLY-LE-VICOMTE	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE ESPACE ENTRAINEMENT AU FOOTBALL NON HOMOLOGABLE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	17 068,92 €	6 827,57 €	6 827,57 €	
25EPI0075	OUISTREHAM	MISE EN SERVICE CAMERA C48	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 959,82 €	1 500,34 €	1 469,87 €	30,47 €
25EPI0715	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	EXTENSION DU RESEAU VOIE VELOMARITIME-TERRASSEMENT ET DEROULAGE FOURREAUX ET CUIVRE NU	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 188,82 €	17 632,17 €	17 632,17 €	
18AME0058	PUTOT-EN-BESSIN	RUE DE L'EGLISE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	69 833,88 €	52 576,95 €	52 576,95 €	
21EPI0336	ROULLOURS	RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 993,36 €	18 195,35 €	18 195,35 €	
23AME0043	SAINT-LAURENT-SUR-MER	RUE DU VAL - CIARAN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	128 181,83 €	15 202,45 €	15 202,45 €	
24AME0023	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	RUE DE FALAISE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	39 227,44 €	18 098,98 €	18 098,98 €	
20AME0022		RD40 - RUES DU BOSQ ET DU 11 NOVEMBRE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	209 294,81 €	111 255,63 €	111 255,63 €	
23EPI0442	SAINT-SYLVAIN	CREATION ARMOIRE POUR ALIMENTATION TERRAIN DE FOOT A 5	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 540,92 €	11 211,46 €	11 211,46 €	
25SIL0023	SAINT-VIGOR-LE-GRAND	RENOUVELLEMENT MATERIELS SL SUITE SYSTEMATIQUE 2024 CARREFOUR 28	SIGNALISATION LUMINEUSE	7 433,40 €	5 575,05 €	5 575,05 €	
25SIL0049		DEPOSE CARREFOUR N° 29 SUITE AMENAGEMENT GIRATOIRE	SIGNALISATION LUMINEUSE	4 531,10 €	3 398,33 €	3 398,33 €	
20EPI0853	SANNERVILLE	EXTENSION D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 227,55 €	17 309,11 €	17 309,11 €	
23EPI0261	SUBLES	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	11 333,60 €	5 666,80 €	5 666,80 €	
21AME0160	TROARN	RD 675 - ROUTE DE ROUEN SORTIE EST	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	84 891,24 €	59 088,45 €	59 088,45 €	
25EPI0335	TROUVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES FOYERS HORS-SERVICE SUR LES ARMOIRES 14 ET 29	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	18 693,75 €	14 955,00 €	14 020,31 €	934,69 €
25SIL0003		RENOUVELLEMENT DU POTEAU ET DU SIGNAL PIETON C186	SIGNALISATION LUMINEUSE	1 361,76 €	1 089,41 €	1 021,32 €	68,09 €
25EPI0400		EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 114,15 €	4 891,32 €	4 585,61 €	305,71 €
25EPI0676		RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 19.033 HORS-SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 290,61 €	1 032,49 €	967,96 €	64,53 €
25EPI0663		RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 19.019 ACCIDENTEE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 290,61 €	1 032,49 €	967,96 €	64,53 €
25EPI0610		RENOUVELLEMENT DU MAT 16.10 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	993,99 €	383,12 €	383,12 €	
21AME0166		RUES BARNSTAPLE, RENE SUZANE, LEON TELLIER, BELLEVUE, CDT CHARCOT ET EUGENE BOUDIN - T3	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	634 454,87 €	326 251,59 €	326 251,59 €	
25EPI0600	VARAVILLE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE TROUVILLE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 483,44 €	1 038,41 €	1 038,41 €	
TOTAL				4 671 192,91 €	2 458 118,11 €	2 432 930,25 €	25 187,86 €

SDEC ENERGIE	DOSSIERS DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS du Comité Syndical du 09 octobre 2025
-----------------	---

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
25EPI0595	BAYEUX	EXTENSION ECLAIRAGE STADE D'ARGOUGE : TERRAIN 2	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	73 053,92 €	58 443,14 €	54 790,44 €	3 652,70 €
25EPI0594		EXTENSION ECLAIRAGE STADE D'ARGOUGE : TERRAIN 1	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	76 257,90 €	61 006,32 €	57 193,43 €	3 812,90 €
25EPI0596		EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC POLE SANTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 878,49 €	12 702,79 €	11 908,87 €	793,92 €
25EPI0579	BLAINVILLE-SUR-ORNE	RENOUVELLEMENT DE 4 FOYERS VETUSTE ARMOIRE 13	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 199,69 €	4 649,77 €	4 649,77 €	
25EPI0564		RENOUVELLEMENT DE 59 FOYERS VETUSTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	24 309,81 €	18 232,36 €	18 232,36 €	
21AME0011	BLANGY-LE-CHATEAU	RD98A - ROUTE DE CORMEILLES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	72 458,24 €	37 792,99 €	37 792,99 €	
25EPI0539	BRETTEVILLE-SUR-ODON	DEPOSE FOYERS 01-023 / 01-016 / 01-003 / 01-002 / 01-058 / 01-059 / 01-070	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 854,20 €	1 854,20 €	1 390,65 €	463,55 €
25EPI0607	CAGNY	RENOUVELLEMENT DE FOYERS - PROGRAMME 2025	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	65 667,55 €	45 967,29 €	45 967,29 €	
24EPI0036	CAMBREMER	RENOUVELLEMENT DE 20 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	22 716,13 €	9 086,45 €	9 086,45 €	
24AME0055	CHICHEBOVILLE	RD232 - RUE EOLE ET VENELLE DE BENEUVILLE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	87 376,61 €	67 795,87 €	65 532,46 €	2 263,41 €
23EPI0900	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL EN E7 (TERRAIN 2)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	65 076,45 €	52 061,16 €	48 807,34 €	3 253,82 €
25EPI0341		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL EN E7 (TERRAIN 4)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 958,15 €	13 174,89 €	13 174,89 €	
23EPI0135		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL EN E7 (TERRAIN 1)	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 228,72 €	12 737,23 €	12 737,23 €	
23EPI0899		EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC STADE CORMELLES-LE-ROYAL (TERRAIN 3) – NON HOMOLO	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	44 312,58 €	35 450,06 €	33 234,44 €	2 215,63 €
25EPI0582	COULONCES	RENOUVELLEMENT DE FOYER STADE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 492,09 €	10 844,46 €	10 844,46 €	
25EPI0714	COURTONNE-LA-MEURDRAC	REFECTIONS VOIRIE CENTRE BOURG	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 122,58 €	2 185,81 €	2 185,81 €	
24AME0002	DAMBLAINVILLE	RD 248 - ROUTE DU MESNIL SOLEIL	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	122 530,12 €	45 089,85 €	45 089,85 €	
25EPI0458	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC POLE MULTIMODAL XEON	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	111 970,93 €	89 853,22 €	83 978,20 €	5 875,02 €
24EPI1240	FALAISE	RENOUVELLEMENT DES CANDELABRES 10-091 A 10-097	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	13 838,69 €	8 303,21 €	8 303,21 €	
24EPI0904		AMENAGEMENT FONTAINE COUVERTE - DERNIERE TRANCHE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	20 727,63 €	16 582,10 €	15 545,72 €	1 036,38 €
25EPI0491	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	EXTENSION ECLAIRAGE PHOTOVOLTAIQUE PARKING CIMETIERE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	5 765,58 €	4 324,18 €	4 324,18 €	
21AME0109	GRANDCHAMP-LE-CHATEAU	RD269 - ROUTE DE ST JULIEN LE FAUCON	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	136 359,85 €	40 907,96 €	40 907,96 €	
20EPI0597	GRENTHEVILLE	RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU CHEMINEMENT PIETON / PROJECTEURS STADE EN LED	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	30 160,10 €	21 112,07 €	21 112,07 €	
21AME0156	HEROUVILLE-SAINT-CLAIR	RUE DE LA CORDERIE - RUE DES SOURCES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	446 886,98 €	326 332,83 €	326 332,83 €	
23AME0032	HOULGATE	RUE BRIGADE PIRON	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	60 303,63 €	15 227,38 €	15 227,38 €	
20AME0121		RUES LEROSSIGNOL - LEDANOIS - FOUCHARD	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	177 736,33 €	76 312,68 €	76 312,68 €	
25EPI0592		RENOUVELLEMENT DES APPLIQUES AUTOUR DU CASINO HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	18 590,40 €	13 013,28 €	13 013,28 €	
24EPI0872		RENOUVELLEMENT DE 46 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30 2024	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	71 346,30 €	28 538,52 €	28 538,52 €	
22EPI0582	LA GRAVERIE	FOURNITURE ET POSE D'UN PMV SIMPLE FACE, FORMAT PORTRAIT, EN COULEUR.	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	16 705,29 €	10 858,44 €	10 858,44 €	
20AME0019	LE MESNIL-PATRY	RUE DE CRISTOT	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	146 279,26 €	95 081,52 €	95 081,52 €	
21AME0151	LISIEUX	ALLEE LOUIS DUBOIS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	23 190,34 €	14 653,61 €	14 653,61 €	
24EPI0875	LIVAROT	RENOUVELLEMENT DE 99 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	80 469,36 €	32 187,74 €	32 187,74 €	

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Mt global HT	Participation communale	Fonds de concours	Solde
20AME0135	MAGNY-LA-CAMPAGNE	RUE DES BRUYERES ET VENELLE AUX CHAMPS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	211 654,17 €	40 158,86 €	40 158,86 €	
23DPE0006	MAIZIERES	RD91 - RUES MAJOR STYFFE / BERTHE - PROGRAMME INTEMPERIES AUREORE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	410 802,63 €	95 653,88 €	95 653,88 €	
24EPI1044	MEZIDON-CANON	CREATION RESEAU ECLAIRAGE, VOIE NOUVELLE FERME DU BREUIL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	50 307,23 €	37 730,42 €	37 730,42 €	
25EPI0353		CREATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE FERME DU BREUIL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	41 527,00 €	31 497,76 €	31 145,25 €	352,51 €
24EXT0108		BT E VAILLANT - 431-15 - ALIMENTATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL DE 3 LOTS	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	13 930,73 €	6 965,36 €	6 965,36 €	
25EPI0463		RENOUVELLEMENT DE 282 LUMINAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30 2025	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	246 428,10 €	147 856,86 €	147 856,86 €	
25EPI0739	MOULT-CHICHEBOVILLE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROND POINT LOUISE MICHEL	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	8 903,44 €	6 677,58 €	6 677,58 €	
25EPI0406		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES - FONDS VERT 2023	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	88 961,76 €	35 584,70 €	35 584,70 €	
21AME0164	NORON-LA-POTERIE	ROQUETTES	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	167 464,08 €	79 416,84 €	79 416,84 €	
25EPI0073	OUILLY-LE-VICOMTE	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE ESPACE ENTRAINEMENT AU FOOTBALL NON HOMOLOGABLE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	17 068,92 €	6 827,57 €	6 827,57 €	
25EPI0075	OUISTREHAM	MISE EN SERVICE CAMERA C48	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 959,82 €	1 500,34 €	1 469,87 €	30,47 €
25EPI0715	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	EXTENSION DU RESEAU VOIE VELOMARITIME-TERRASSEMENT ET DEROULAGE FOURREAUX ET CUIVRE NU	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 188,82 €	17 632,17 €	17 632,17 €	
18AME0058	PUTOT-EN-BESSIN	RUE DE L'EGLISE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	69 833,88 €	52 576,95 €	52 576,95 €	
21EPI0336	ROULLOURS	RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 993,36 €	18 195,35 €	18 195,35 €	
23AME0043	SAINT-LAURENT-SUR-MER	RUE DU VAL - CIARAN	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	128 181,83 €	15 202,45 €	15 202,45 €	
24AME0023	SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	RUE DE FALAISE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	39 227,44 €	18 098,98 €	18 098,98 €	
20AME0022		RD40 - RUES DU BOSQ ET DU 11 NOVEMBRE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	209 294,81 €	111 255,63 €	111 255,63 €	
23EPI0442	SAINT-SYLVAIN	CREATION ARMOIRE POUR ALIMENTATION TERRAIN DE FOOT A 5	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 540,92 €	11 211,46 €	11 211,46 €	
25SIL0023	SAINT-VIGOR-LE-GRAND	RENOUVELLEMENT MATERIELS SL SUITE SYSTEMATIQUE 2024 CARREFOUR 28	SIGNALISATION LUMINEUSE	7 433,40 €	5 575,05 €	5 575,05 €	
25SIL0049		DEPOSE CARREFOUR N° 29 SUITE AMENAGEMENT GIRATOIRE	SIGNALISATION LUMINEUSE	4 531,10 €	3 398,33 €	3 398,33 €	
20EPI0853	SANNERVILLE	EXTENSION D'UN PANNEAU A MESSAGES VARIABLES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	25 227,55 €	17 309,11 €	17 309,11 €	
23EPI0261	SUBLES	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE PLUS DE 30 ANS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	11 333,60 €	5 666,80 €	5 666,80 €	
21AME0160	TROARN	RD 675 - ROUTE DE ROUEN SORTIE EST	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	84 891,24 €	59 088,45 €	59 088,45 €	
25EPI0335	TROUVILLE-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES FOYERS HORS-SERVICE SUR LES ARMOIRES 14 ET 29	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	18 693,75 €	14 955,00 €	14 020,31 €	934,69 €
25SIL0003		RENOUVELLEMENT DU POTEAU ET DU SIGNAL PIETON C186	SIGNALISATION LUMINEUSE	1 361,76 €	1 089,41 €	1 021,32 €	68,09 €
25EPI0400		EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 114,15 €	4 891,32 €	4 585,61 €	305,71 €
25EPI0676		RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 19.033 HORS-SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 290,61 €	1 032,49 €	967,96 €	64,53 €
25EPI0663		RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 19.019 ACCIDENTEE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 290,61 €	1 032,49 €	967,96 €	64,53 €
25EPI0610		RENOUVELLEMENT DU MAT 16.10 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	993,99 €	383,12 €	383,12 €	
21AME0166		RUES BARNSTAPLE, RENE SUZANE, LEON TELLIER, BELLEVUE, CDT CHARCOT ET EUGENE BOUDIN - T3	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	634 454,87 €	326 251,59 €	326 251,59 €	
25EPI0600	VARAVILLE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DE TROUVILLE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 483,44 €	1 038,41 €	1 038,41 €	
TOTAL				4 671 192,91 €	2 458 118,11 €	2 432 930,25 €	25 187,86 €

14 OCT. 2025

le 14/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20251009-25DL05CS003H1-DE

2025-05-CS-DB-3



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" 2025 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
14.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
18.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
19.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
20.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
21.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
23.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
35.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
36.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica

42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
61.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
70.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
71.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
74.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
75.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	EPCI	SAINT LO	Patrick
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
5.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman

**2025-05-CS-DB-3**

15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
22.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
26.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
27.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
30.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
31.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
42.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
54.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
55.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Emilie CHAUVIN	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
3.	Hubert FURDYNA	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE Jean-Claude	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

* Suite au décès de Monsieur Daniel GUÉRIN, représentant du collège des EPCI.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité syndical en date du 27 mars 2025, approuvant le budget primitif annexe « Mobilité durable » 2025,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » », réunie le 8 septembre 2025,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 26 septembre 2026.

CONSIDERANT la forte augmentation du nombre de sessions de charges électriques sur les bornes du SDEC ENERGIE, telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Année	2021	2022	2023	2024	Janvier- Août 2025
Nombre de sessions	46 323	69 980	71 435	103 846	96 721

CONSIDERANT que l'incidence de l'augmentation du nombre de sessions a été anticipée dans le budget 2025 (+25% de dépenses par rapport à 2024) mais pas suffisamment au regard du nombre de sessions de recharges constatées entre janvier et août 2025 (+42% / à 2024). La projection de fin d'année conclue a un besoin de crédits pour couvrir l'augmentation de ces dépenses supplémentaires induites par l'augmentation du nombre de charges (ex : coût de fourniture d'électricité).

Même si cette augmentation des dépenses est compensée par une hausse des recettes, il est nécessaire de prendre en compte les besoins de crédits supplémentaires et d'ajuster l'équilibre de la section de fonctionnement.

Cette décision modificative n° 1 réviserait les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Libellé de l'article	Montant de l'article avant DM	Montant de la DM	Montant de l'article après DM
Fonctionnement	Recette	70	Vente de produits et prestations de services	1 100 000 €	+200 000 €	1 300 000 €
	Dépense	011	Charges à caractère général	1 050 000 €	+200 000 €	1 250 000 €



2025-05-CS-DB-3

Madame la Présidente soumet cette décision modificative n°1 du budget annexe « Mobilité Durable » à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°1 du Budget annexe « Mobilité durable » 2025, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **14 OCT. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 OCT. 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.

14 OCT. 2025

le 14/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20251009-25DL05CS004H1-DE

2025-05-CS-DB-4



REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 09 OCTOBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" 2025 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
14.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
18.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
19.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
20.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
21.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
23.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
35.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
36.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica

42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
61.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
70.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
71.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
74.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
75.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	EPCI	SAINT LO	Patrick
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
5.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman



2025-05-CS-DB-4

15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
22.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
26.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
27.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
30.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
31.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
42.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
54.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
55.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Emilie CHAUVIN	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
3.	Hubert FURDYNA	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE Jean-Claude	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

* Suite au décès de Monsieur Daniel GUÉRIN, représentant du collège des EPCI.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, la délibération du Comité syndical en date du 27 mars 2025, approuvant le budget primitif annexe « Mobilité durable » 2025,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » », réunie le 8 septembre 2025,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 26 septembre 2026,

VU, la délibération du Comité syndical de ce jour, approuvant la décision modificative n°1 du budget primitif annexe « Mobilité durable » 2025.

CONSIDERANT le vote du Schéma directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) par le Comité syndical en date du 30 mars 2023.

CONSIDERANT que le déploiement du Schéma directeur se traduit par l'acquisition et l'installation jusqu'à 1 000 points de charge supplémentaires soit 500 bornes, sur la période 2023-2028.

Voici un état d'avancement du déploiement des bornes de recharge sur le département à septembre 2025 :

Année	2021	2022	2023	2024	Septembre 2025
Cumul du nombre total d'IRVE	231	246	264	356	490
Dont SDIRVE	0	0	2	97	235

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE finance l'intégralité des besoins d'investissements planifiés, sur ses fonds propres complétés de financement d'Etat et de la Région.

CONSIDERANT que le programme 2025 a subi quelques adaptations qui engendrent de nouveaux besoins d'investissement non programmés lors de l'élaboration de la tranche 2025 du schéma directeur.

CONSIDERANT que le Syndicat dispose au budget d'une somme de 70 000 € pour faire face aux dépenses imprévues, il est proposé aux élus de basculer les crédits du chapitre 20 (dépenses imprévues) au chapitre 23 (immobilisations en cours) pour permettre de couvrir ces nouveaux besoins d'investissements.



2025-05-CS-DB-4

Cette décision modificative n°2 réviserait les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Libellé	Montant de l'article avant DM	Montant de la DM	Montant de l'article après DM
Investissement	Dépense	020	Dépenses imprévues	70 000,00€	-70 000,00€	0,00€
	Dépense	23	Immobilisations en cours	3 543 704,65€	+70 000,00€	3 613 704,65€

Madame la Présidente soumet cette décision modificative n°2, en section de d'investissement, du budget annexe « Mobilité Durable », à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative n°2 du Budget annexe « Mobilité Durable » 2025, telle que résumée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **14 OCT. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 OCT. 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 OCTOBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
"MOBILITE DURABLE"**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
14.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
18.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
19.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
20.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
21.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
23.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
35.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
36.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIÈRE	Hervé
39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia

41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
61.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
70.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
71.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
74.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
75.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	EPCI	SAINT LO	Patrick
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
5.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial



2025-05-CS-DB-5

13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
22.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
26.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
27.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
30.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
31.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
42.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
54.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
55.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Emilie CHAUVIN	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
3.	Hubert FURDYNA	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE Jean-Claude	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

* Suite au décès de Monsieur Daniel GUÉRIN, représentant du collège des EPCI.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, le Débat d'Orientaion Budgétaire acté par délibération du Comité Syndical en date du 6 février 2025,

VU, le Budget primitif principal et le budget primitif annexe « Mobilité Durable » votés par le Comité syndical du 27 mars 2025,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques », réunie le 8 septembre 2025,

VU, l'avis favorable du Bureau Syndical en date du 26 septembre 2025.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a doté la régie à autonomie financière sans personnalité morale dite « Mobilité durable » d'un budget annexe M4 pour prendre en charge le développement et l'exploitation de la mobilité durable notamment des infrastructures de recharge électrique.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE porte les investissements pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge. Il assure aujourd'hui l'intégralité du financement des équipements qui s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur de déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (SDIRVE), en mobilisant ses fonds propres via le versement d'une dotation initiale au budget de la régie, complétés de dotations d'Etat et de la Région.

CONSIDERANT que le syndicat est confronté à un décalage ponctuel entre le rythme de paiement de ses dépenses d'investissement qui est soutenu et celui de l'encaissement des recettes attendues qui est plus long qu'escompté. Cette situation génère une insuffisance de trésorerie.

CONSIDERANT que le versement d'une avance remboursable du budget principal à la régie « Mobilité Durable » permettra de prendre en charge l'insuffisance de trésorerie pour la période d'octobre à décembre 2025 et de faire face à tout risque de rupture de paiement de factures des prestataires.

CONSIDERANT que, dès réception des recettes attendues, la régie « Mobilité Durable » remboursera l'avance de trésorerie au budget principal. Ce remboursement devra être effectif au plus tard en septembre 2026.

CONSIDERANT que d'un point de vue comptable, les mouvements de trésorerie (mobilisation, remboursement) sont hors budget, dans des comptes financiers de classe 5 qui sont suivis par la Paierie départementale. Aucune imputation comptable n'est à réaliser par le SDEC ENERGIE.

Le montant de l'avance remboursable s'élève à 500 000 €.

CONSIDERANT que le syndicat a sollicité la Paierie départementale pour valider les modalités pratiques de cette avance remboursable et que le comptable public a donné un avis favorable en date du 15 septembre 2025.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'allouer une avance remboursable du budget principal 2025 à la régie « Mobilité Durable » d'un montant de 500 000 € pour couvrir les besoins de trésorerie.



2025-05-CS-DB-5

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une avance remboursable du budget principal 2025 à la régie « Mobilité Durable » d'un montant de 500 000 € pour couvrir les besoins de trésorerie ;
- **DIT** que le remboursement de cette avance interviendra au plus tard en septembre 2026 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **14 OCT. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 OCT. 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 09 OCTOBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MISE EN ŒUVRE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE L'ENTREPRISE SLTP
(SOCIETE LAONNAISE DE TRAVAUX PUBLICS) ET LE SDEC ENERGIE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 03 octobre 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d'intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
8.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
9.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
10.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
11.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
14.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
18.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
19.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
20.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
21.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
23.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
27.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
28.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
29.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
30.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
31.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
33.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
34.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
35.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
36.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
37.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
38.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé

39.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
40.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
41.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
42.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
43.	EPCI	LAGALLE	Philippe
44.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
45.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
46.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
47.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
48.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
49.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
53.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
54.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
55.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
56.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
57.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
58.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
59.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
61.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
63.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
64.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
65.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
66.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
67.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
70.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
71.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
72.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
73.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
74.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
75.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
76.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
77.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
78.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
79.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
80.	EPCI	SAINT LO	Patrick
81.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
82.	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL	Lucie
83.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
85.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
86.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
87.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
4.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
5.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
11.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
12.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 09 octobre 2025

Objet : Mise en œuvre d'un protocole transactionnel entre l'entreprise SLTP (Société Laonnaise de Travaux Publics)
et le SDEC ENERGIE



2025-05-CS-DB-6

13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
16.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
17.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
18.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
19.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
20.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
21.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
22.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
25.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
26.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
27.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
30.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
31.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis
32.	CU CAEN LA MER	GUENNOG	Jean-Yves
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
36.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
37.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
39.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
41.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
42.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
45.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
46.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
47.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
48.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
50.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
51.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
52.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
54.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
55.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
56.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
57.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
58.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
59.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
60.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	GUILLEMIN Jean-Marie	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
2.	Emilie CHAUVIN	BAYEUX INTERCOM	TANQUEREL Lucie	BAYEUX INTERCOM
3.	Hubert FURDYNA	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE Jean-Claude	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Jean LEPAULMIER	BAYEUX INTERCOM	LAGALLE Philippe	EPCI

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice GERMAIN représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, a été nommé secrétaire de séance.

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE*	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	151	87	4	91

* Suite au décès de Monsieur Daniel GUÉRIN, représentant du collège des EPCI.

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la Commission « Administration générale, Finances, Cartographie et usages numériques », en date du 8 septembre 2025,

VU, l'avis favorable des élus du Bureau Syndical le 26 septembre 2025.

CONSIDERANT l'exécution du marché public de travaux n° 2022001400 – lot n° 10 dont l'objet vise la réalisation de « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques » sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a attribué le présent marché à l'entreprise STEPELEC sur décision de la Commission d'Appel d'Offres et par notification en date du 28 juillet 2021, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

CONSIDERANT que l'entreprise STEPELEC et l'entreprise SLTP (Société Laonnaise de Travaux Publics), en qualité de sous-traitant, ont sollicité le SDEC ENERGIE en juin et septembre 2023 pour réaliser des prestations relatives à un effacement des réseaux « boulevard Herbet Fournet » à Lisieux.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a validé cette demande de sous-traitance le 13 juin 2023 et le 5 octobre 2023 et engagé le numéro de commande 2023/6242, en date du 14 juin 2023.

CONSIDERANT qu'à la suite de difficultés financières, l'entreprise STEPELEC a engagé une procédure de sauvegarde le 27 mars 2024 qui s'est convertie en liquidation judiciaire prononcée le 3 juillet 2024 par le Tribunal de Commerce de Caen.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE et l'entreprise STEPELEC ont, dans le cadre du marché public n° 2022001400, convenu d'une décision de résiliation, avec prise d'effet au 30 mai 2024.

CONSIDERANT que les travaux précités ont été achevés le 15 novembre 2024 en dehors des réserves correspondant à la dépose des poteaux, en attente du câblage du réseau de communications électroniques par l'opérateur Orange.

CONSIDERANT que, sur les conseils de la paierie départementale, il est recommandé d'établir un décompte de résiliation (*qui permet d'évaluer le montant des travaux réalisés avant et après la résiliation du marché*) pour autoriser le paiement des factures de l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP - après la prise d'effet de la résiliation.

**2025-05-CS-DB-6**

Le décompte de résiliation présente les éléments suivants :

	Montant à payer	Tiers bénéficiaires
Montant AVANT notification de résiliation	16 589.73 HT	SLTP
	3 317.95€ TVA	Maitre DOUTRESSOULLE
Montant APRES notification de résiliation	112 810.21€ TTC	SLTP
Montant total à payer	132 717.89€TTC	

CONSIDERANT que le protocole transactionnel présenté aux membres du Comité Syndical, qui reprend les éléments du décompte de résiliation, confirme la réalisation des travaux commandés et la volonté du SDEC ENERGIE de s'acquitter des sommes dues.

Madame la Présidente soumet ce protocole à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** le protocole transactionnel convenu entre le SDEC ENERGIE et l'entreprise SLTP - Société Laonnaise de Travaux Publics - permettant de formaliser l'accord entre les deux parties et de prendre en charge les factures correspondant aux prestations réalisées par l'entreprise SLTP ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit protocole transactionnel (joint en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de Séance,

Patrice GERMAIN



La présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée sur le site du Syndicat ou notifiée le : **14 OCT. 2025**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **14 OCT. 2025**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.

AR Préfectoral
le 14/10/2025

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20251009-25DL05CS006H1-DE

2025
1009
25DL05CS006H1-DE



PROTOCOLE TRANSACTIONNEL POUR LE PAIEMENT DE PRESTATIONS DE TRAVAUX AERIENS ET SOUTERRAINS SUR LES RESEAUX

Entre les soussignés :

- Le SDEC ENERGIE représenté par sa Présidente Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, agissant en cette qualité dûment habilitée par délibération du Comité Syndical en date du 9 octobre 2025

d'une part,

- L'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP - représentée par Monsieur Jacques MIGOT, agissant en qualité de Président, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Rappel du contexte

Considérant l'exécution du marché public de travaux n° 2022001400 – lot n° 10 dont l'objet vise la réalisation de « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques » sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Lisieux Normandie.

Considérant que le SDEC ENERGIE a attribué le présent marché à l'entreprise STEPELEC sur décision de la Commission d'Appel d'Offres et par notification en date du 28 juillet 2021, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

Considérant que l'entreprise STEPELEC et l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP, en qualité de sous-traitant, ont sollicité le SDEC ENERGIE le 05 juin 2023 et le 29 septembre 2023 pour réaliser des prestations relatives à un effacement des réseaux « boulevard Herbet Fournet » à Lisieux.

Considérant que le SDEC ENERGIE a validé cette demande de sous-traitance le 13 juin 2023 et le 3 octobre 2023 et engagé le numéro de commande 2023/6242, en date du 14 juin 2023.

Considérant qu'à la suite de difficultés financières, l'entreprise STEPELEC a engagé une procédure de sauvegarde le 27 mars 2024 qui s'est convertie en liquidation judiciaire prononcée le 3 juillet 2024 par le Tribunal de Commerce de Caen.

Considérant que le SDEC ENERGIE et l'entreprise STEPELEC ont, dans le cadre du marché public n° 2022001400, convenu d'une décision de résiliation, avec prise d'effet au 30 mai 2024.

Considérant que les travaux précités ont été achevés le 15 novembre 2024 en dehors des réserves correspondants à la dépose des poteaux, en attente du câblage du réseau de communications électroniques par l'opérateur Orange.

Considérant que les réserves sont en cours de finalisation et n'ont pas d'impacts financiers pour les deux parties.

Considérant que le SDEC ENERGIE s'est rapproché de la Paierie Départementale du Calvados et de l'étude de Maître Judith DOUTRESSOULLE pour établir un décompte de résiliation ainsi que le présent Protocole transactionnel, afin d'autoriser le paiement des factures de l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP correspondant à des prestations commandées avant mais achevées après la prise d'effet de la résiliation du marché de l'entreprise STEPELEC.

Demande de l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP

L'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP a réalisé, en accord avec le SDEC ENERGIE, des prestations de travaux aériens et souterrains sur les réseaux de la commune de Lisieux.

Le SDEC ENERGIE propose un projet de décompte de résiliation qui correspond aux tableaux présentés ci-après à l'étude de Maître Judith DOUTRESSOULLE, mandataire judiciaire de l'entreprise STEPELEC.

Conformément au projet de décompte de résiliation et en application du présent Protocole, l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP sollicite le SDEC ENERGIE pour le règlement des factures en suspens pour un montant de 132 717.89€ TTC conformément au montant cumulé des dépenses indiquées dans le tableau ci-dessous.

S'agissant du montant de 19 907.68€ TTC visé dans le tableau, il est convenu qu'il sera payé par le SDEC ENERGIE pour un montant de 16 589.73€ HT au titre du paiement direct et pour un montant de 3 317.95€ de TVA.

S'agissant du montant de 112 810.21€ TTC visé dans le tableau, il est convenu qu'il sera payé par le SDEC ENERGIE à SLTP – Société Laonnaise de TP.

Etat des prestations réalisées par l'entreprise SLTP

	Montant à payer	Tiers bénéficiaires
Montant AVANT notification de résiliation – 15 %	16 589.73 HT	SLTP
	3 317.95€ TVA	Maître DOUTRESSOULLE
Montant APRES notification de résiliation – 85 %	112 810.21€ TTC	SLTP
Montant total à payer	132 717.89€ TTC	

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet du protocole transactionnel

Le Protocole transactionnel établi entre le SDEC ENERGIE et l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP sur recommandation de la Paierie Départementale, a pour objet de valider la prise en charge financière par le SDEC ENERGIE des prestations effectivement réalisées par l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP postérieurement à la décision de résiliation du marché public n° 2022001400 – lot 10.

Article 2 : Engagement du SDEC ENERGIE

Le SDEC ENERGIE accepte de prendre en charge les prestations de travaux aériens et souterrains comme indiqué dans le tableau en page 3 « prestations réalisées et facturées après la notification de la décision de résiliation du marché attribué à l'entreprise STEPELEC ci-dessus pour un montant de 112 810.21€ TTC.

Les Parties ont convenu que ce versement sera effectué par le SDEC ENERGIE dans les délais en vigueur à compter de la réception des factures, par virement.

Article 3 : Renoncement à recours

Sous réserve de sa bonne exécution par les Parties, le présent Protocole transactionnel met fin de manière définitive aux relations financières et contractuelles entre les parties pour la rémunération des prestations réalisées et facturées après la notification de la décision de résiliation.

Les parties au présent Protocole transactionnel :

- Renoncent expressément et irrévocablement à toute demande, réclamation, instance et/ou action à l'encontre de l'autre Partie tant au titre de la fixation de la rémunération du présent protocole, de la fixation de rémunération au titre du principe de la résiliation, du bien fondé et ses motifs et ses conséquences de toute nature précédent établie.
- Se considèrent remplis dans leurs droits.

Article 4 : Régime juridique et recours

La présente constitue une transaction régie par les principes issus des articles 2044 et suivants du Code Civil.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente transaction, les parties s'efforceront de se concilier par tout moyen, dans le respect du principe de loyauté et de bonne foi dans les rapports contractuels. Si la conciliation, sollicitée par la Partie la plus diligente est refusée par une autre, explicitement ou par silence gardé pendant quinze jours (15) ou si, après sa mise en place, la conciliation échoue à l'issue de la période fixée par les parties, les litiges relatifs à son interprétation ou son exécution relèveront de la compétence du Tribunal administratif de Caen et des juridictions supérieures.

Dans l'hypothèse où le présent Protocole ferait l'objet d'un recours de la part d'un tiers, le SDEC ENERGIE en informe dès qu'il en a connaissance SLTP – Société Laonnaise de TP par lettre recommandée avec accusé de réception. A la demande de la partie la plus diligente, les parties se rencontrent alors dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai de quinze (15) jours calendaires à compter de cette notification, afin, de bonne foi, d'examiner la portée du

recours et de décider des mesures appropriées à adopter en conséquence. En toute hypothèse, chacune des parties s'engage à défendre la légalité de la transaction. A cet effet, elles se concerteront sur la stratégie du procès, et préalablement au dépôt de toute écriture.

Tous différends découlant de l'application et/ou de l'interprétation du présent Protocole transactionnel ou en relation avec celui-ci seront soumis au tribunal administratif de Caen.

Article 5 : Portée du protocole transactionnel

Le présent Protocole est définitif et a les effets prévus aux article 2044 et suivants du Code civil. Il est librement conclu entre les deux parties.

Sans valoir reconnaissance par chacune des parties du bien-fondé des prétentions de l'autre, le présent Protocole a, conformément à l'article 2052 du Code civil, l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent protocole entrera en vigueur à compter de sa date de notification par le SDEC ENERGIE à l'entreprise SLTP – Société Laonnaise de TP, après sa signature par les deux parties et transmission en Préfecture.

Fait en deux exemplaires,

Fait à CAEN, le

POUR LE SDEC ENERGIE La Présidente Catherine GOURNEY-LECONTE	POUR SLTP – Société Laonnaise de TP Le Président Jacques MIGOT
Lu et approuvé, bon pour transaction	Lu et approuvé, bon pour transaction